

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas) ».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiéçage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas) ».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiéçage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiéçage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas) ».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 31 octobre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

089-10-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 septembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 octobre 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 23 octobre 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Sécurité Incendie :
  - 6.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Rencontre avec les représentants du Ministère des Transports.
8. Correspondance.
9. Administration :
  - 9.1 Poste de directeur général – Comité de sélection.
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi :
    - 9.2.1 Partie I.
    - 9.2.2 Partie II.
  - 9.3 Taux d'intérêt pour l'année 2013.
  - 9.4 Marges de crédit pour 2013.
    - 9.4.1 MRC d'Abitibi.
    - 9.4.2 Service Forêt.
10. CLD Abitibi :
  - 10.1 Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre.
  - 10.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 10.3 Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».
11. Municipalités :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – « Meilleur village au Québec ».
  - 11.2 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012.
12. TNO :
13. Aménagement :
  - 13.1 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau » - Adoption.
  - 13.2 Règlement # 125 « Délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell » - Avis de motion.
  - 13.3 Gestion des matières résiduelles – Programme de reconnaissance « Ici on recycle » - « Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau de la MRC.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
  - 16.1 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.
  - 16.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2013.
  - 16.3 Contrat de diversification et de développement :
    - 16.3.1 Comité de Barraute - Modification du plan d'action 2010-2013.
    - 16.3.2 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2012-2013 entre les comités.
    - 16.3.3 Demande de reconduction du Programme de Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
  - 16.4 Salon du Livre – Représentant sur le Conseil d'Administration.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2012.
  - 18.2 Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

090-10-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 octobre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert si des questions sont soulevées.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 OCTOBRE 2012 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que le 23 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont fait l'analyse des prévisions budgétaires 2013 pour la MRC d'Abitibi et qu'ils ont souhaité que certaines modifications y soient apportées avant la présentation de ce soir.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Yves Coutu, direction régionale;
- M. Mario Grenier, centre de service d'Amos;
- M. Robin Roy, centre de service d'Amos.

Les sujets suivants font l'objet d'échange entre les représentants du Ministère des Transports et les maires.

- Investissement des 4 dernières années (26 m\$ pour la MRC d'Abitibi);
- Réalisations 2012;
- Planification 2013;
- Travaux prévus sur certains ponts et échéancier;
- Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructure routières locales – Manque d'information.

Au terme de cet échange, la résolution suivante est adoptée.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIRIE LOCALE – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :**

**ATTENDU** qu'en 1993, 32 000 kilomètres de routes locales ont été transférés à la charge des municipalités;

**ATTENDU** qu'alors un « Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local » a été mis sur pied et que depuis, aucun ajustement n'y a été apporté;

**ATTENDU** que 72% de l'aide financière est dédiée à l'entretien courant et 28% au maintien des actifs;

**ATTENDU** que les retards d'investissements observés ont grandement contribué à la dégradation du réseau routier local;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports travaille depuis 2009 à la création d'un nouveau programme à l'image du « Plan de redressement du réseau routier supérieur »;

**ATTENDU** que ce programme passe par une méthode visant à ordonnancer des interventions en :

- Identifiant un réseau prioritaire;
- Tenant compte de l'importance socioéconomique des routes et des infrastructures;
- Utilisant des données quantifiables;

**ATTENDU** que c'est la MRC qui doit identifier les routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire et que les outils privilégiés sont :

- Le schéma d'aménagement et de développement;
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ATTENDU** qu'une seule demande peut être présentée par période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une demande d'aide dans le cadre de ce Programme doit être déposée pour le 28 février 2013.

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a fait des démarches auprès de différents représentants du Ministère des Transports afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide; soit sur les montants alloués –vs- programme actuel, sur les critères d'admissibilité, etc. et que personne en région ne semble en mesure d'apporter des réponses précises;

**ATTENDU** qu'une telle démarche demande une concertation au sein de la MRC et une planification à long terme pour rencontrer les objectifs dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de déléguer, dans les plus brefs délais, un de ses représentants pour venir expliquer aux maires de la MRC d'Abitibi les tenants et aboutissants du Plan d'intervention en infrastructures routières locales et pour répondre aux questionnements des maires.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de Papineau :**

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2012-08-178 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation afin de tenir compte, entre autres, des coûts réels engendrés par le transport du bois.

092-10-2012

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FINANCEMENT DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION :**

**ATTENDU** que les chemins municipaux à double vocation tiennent un rôle crucial et stratégique dans l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement des ressources forestières et minières;

**ATTENDU** que l'utilisation des chemins municipaux à double vocation pour le transport des ressources forestières et minières est la cause de la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que selon des études, le passage d'un seul poids lourd chargé équivaut au passage de 30 000 à 40 000 voitures;

**ATTENDU** que le mode actuel de financement des chemins à double vocation par le Gouvernement du Québec fixé à un maximum de 832,00\$ par kilomètre annuellement pourvu qu'au moins 1 000 poids lourds chargés de ressources forestières ou minières y soient passés durant l'année antérieure, n'est aucunement proportionné à la détérioration rapide et répétée desdits chemins;

**ATTENDU** que les citoyens des municipalités qui ont des chemins à double vocation doivent payer des taxes supplémentaires pour entretenir et procéder à la réfection de ces chemins et se trouvent ainsi à financer indûment la croissance économique régionale et nationale;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont aucunement les moyens financiers nécessaires à la réfection de leurs chemins à double vocation et ne peuvent que procéder à du rapiécage en parant au plus pressant et que leurs citoyens, en plus de subir des inconvénients tels que le bruit et le tremblement du sol, doivent circuler sur des chemins en très mauvais état;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a octroyé aux municipalités le pouvoir d'imposer des redevances aux sablières et aux gravières sur la base du tonnage transporté sur les chemins municipaux;

**ATTENDU** que le taux des redevances imposées aux sablières et aux gravières évolue au fil des années et est actuellement de 0,53\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de bonifier l'aide financière du Programme des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

093-10-2012

**COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

**ATTENDU** qu'il avait été convenu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des membres du Comité Administratif;

**ATTENDU** que le Comité de sélection pour le poste de directeur général est actuellement formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**ATTENDU** que le Comité de sélection s'est déjà réuni à quelques reprises et entamé le processus en vue du remplacement du directeur général qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il serait approprié que les membres actuels du Comité de sélection poursuivent leur travail;

**ATTENDU** que le 28 novembre 2012, des élections se tiendront pour les postes d'administrateurs des municipalités rurales divisées en quatre (4) zones ainsi que pour le poste de préfet suppléant;

**ATTENDU** que suite à ladite élection, certains membres actuels du Comité Administratif pourront être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que le Comité de sélection pour le poste de directeur général soit formé des personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte;
- M. Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire;
- M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- De tout nouvel administrateur de zone qui sera élu le 28 novembre 2012 par l'Assemblée Générale des maires.

De plus, il est convenu que ce Comité fasse un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée Générale des maires par le biais d'un caucus afin que ces derniers soient en mesure de bien suivre le dossier et de faire part de leurs attentes au Comité.

ADOPTÉE

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des modifications apportées par les membres du Comité Administratif lors de l'analyse des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi qu'ils ont fait le 23 octobre dernier.

Monsieur Roy présente également les grandes orientations du budget 2013.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier présente par la suite le détail des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi et répond aux interrogations des maires.

Suite à cette présentation et aux discussions, il est convenu que les membres du Comité Administratif, lors de leur rencontre du 7 novembre 2012, analyseront la possibilité que soit retiré des prévisions budgétaires 2013 un montant de 100 000\$ qui devait servir à constituer une provision (100 000\$ par année pendant 3 ans) pour pourvoir aux dépenses engendrées par l'obligation gouvernementale de moderniser les rôles d'évaluation. Il est entendu toutefois, que cette décision aurait comme impact que pour les années 2014 et 2015 de prévoir une somme de 150 000\$ par année pour être en mesure de palier à cette charge financière.

#### **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Ce sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2012.

#### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Juillet, août, septembre 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Octobre 2012.
- Cartable « Les agentes de développement dans la MRC d'Abitibi – Cadre de référence pour élus et direction générale ».

#### 094-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – « MEILLEUR VILLAGE AU QUÉBEC » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de La Motte qui a remporté le concours « Meilleur village au Québec » lancé par la revue « Vivre à la campagne ».

ADOPTÉE

095-10-2012 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – FINALISTE AUX GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery qui s'est classée finaliste aux Grands Prix de la Ruralité 2012 dans la catégorie « Organisme municipal » décerné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son Comité Santé.

ADOPTÉE

096-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

ADOPTÉE

097-10-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LASS) » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

098-10-2012 **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE » - « ATTESTATION DE PERFORMANCE DE NIVEAU 3, ÉCHELON OR » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter les employés de la MRC d'Abitibi pour leurs efforts puisque la MRC d'Abitibi s'est vue décerner par Recyc-Québec la plus haute distinction du programme « Ici on recycle! », soit « l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or » pour le bureau principal de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors de leur rencontre du 10 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont convenu de maintenir le calendrier des rencontres du Comité Administratif tel qu'établi en considérant que chaque zone est représentée par un maire élu par ses pairs pour les représenter sur ledit Comité Administratif.

L'envoi du projet d'ordre du jour pourra toutefois se faire par courriel à tous les maires ce qui leur permettra de contacter leur représentant de zone pour avoir plus d'information sur un sujet traité par le Comité Administratif.

099-10-2012 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2013, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

9 Janvier	12 Juin
13 Février	11 Septembre
13 Mars	30 Octobre
10 Avril	27 Novembre
8 Mai	11 Décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

100-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2010-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'accepter le plan d'action 2010-2013 modifié du Comité de diversification de Barraute tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

101-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2012-2013 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

102-10-2012 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION :**

**ATTENDU** que le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire et la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2013;

**ATTENDU** que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Abitibi (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay), supportées par les intervenants socio-économiques, ont mis beaucoup d'énergie et d'efforts à générer des activités et projets visant à soutenir des démarches de diversification et de développement de leurs territoires;

**ATTENDU** que les efforts consentis ont été porteurs de projets intéressants, mais que le travail amorcé doit être poursuivi pour assurer la vitalité non seulement économique mais démographique des territoires visés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de renouveler le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour un autre terme de trois (3) afin de consolider les acquis et d'entamer le développement de nouveaux créneaux.

ADOPTÉE

103-10-2012

**SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseil de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de déléguer Monsieur Jocelyn Lapierre pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Les maires échangent sur les sujets suivants :

**Corporation du Mont-Vidéo – État de la situation :**

Certains maires font part de leur inquiétude quant à la santé financière de la Corporation du Mont-Vidéo compte tenu de l'action en justice intentée par l'ex directrice générale.

**Prison d'Amos – Retard de construction :**

Suite à l'annonce du retard dans la construction de la prison d'Amos, Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, questionne Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, à savoir s'il y avait lieu d'intervenir au niveau de la MRC afin de faire des pressions politiques.

Monsieur Chérubin explique qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour repositionner le dossier auprès du ministre de la Justice mais qu'un soutien de la MRC est toujours bienvenu. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du 28 novembre prochain.

**Médias – Couverture journalistique déficiente :**

Il est déploré que les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi fassent l'objet d'une couverture médiatique déficiente.

**Phase 3 de la Campagne « d'Amour et d'Eau Pure » - Bilan positif :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, trouve que la phase 3 de la campagne « d'Amour et d'Eau Pure » a bien reflété les différentes fiertés des municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des municipalités – Congrès 2012.
- Représentations du préfet du 13 septembre au 31 octobre 2012.

104-10-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

---

René Martineau,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.